



S'inscrire à la newsletter

ZOOM



Avec le retour de la pluie, une hausse probable des cas de leptospirose



Fin août, la leptospirose est redevenue une maladie à déclaration obligatoire. Avec le retour de la saison des pluies, les cas sont susceptibles d'augmenter. Le Dr Paul Le Turnier, infectiologue au Centre Hospitalier de Cayenne, fait le point sur cette maladie zoonotique.

La leptospirose est une zoonose fréquente dans la région. Le 24 août, elle est redevenue maladie à déclaration obligatoire, ce qu'elle n'était plus depuis 1987. La fiche de déclaration obligatoire est disponible sur le [site de Santé publique France](#). Elle doit être adressée sans délai sans délai par le biologiste ou le clinicien à l'ARS Guyane via l'adresse électronique suivante : ars973-alerte@ars.sante.fr.

« Sans système de surveillance, il nous était difficile de disposer de chiffres. La déclaration obligatoire va nous permettre d'avoir un système de surveillance, d'avoir une vision dans le temps et donc, si des actions de gestion sont mises en place, de contrôler si elles ont un impact », explique Thyanie Succo, responsable de la cellule régionale de Santé publique France. Un plan de gestion de la leptospirose va pouvoir être rédigé par l'ARS, au niveau local. Santé publique

France, de son côté, travaille sur un questionnaire d'investigation, qui aidera à identifier la source de contamination.



Dr Paul Le Turnier

D'un point de vue clinique, la leptospirose n'a pas une présentation très spécifique. « La présentation clinique associe un syndrome algique et fébrile aigu (céphalées, myalgies) avec des troubles digestifs (vomissements, diarrhées) », écrivaient le Pr Loïc Epelboin et le Dr Paul Le Turnier, dans [le Panorama des pathologies infectieuses et non infectieuses de Guyane en 2022](#). Les signes les plus spécifiques sont « une atteinte musculaire, une myalgie plutôt qu'une arthralgie, et notamment une douleur aux mollets ou aux lombes », précise le Dr Le Turnier. L'infectiologue cite aussi l'ictère conjonctival associé à

des signes hémorragiques, et chez certains patients une toux plus forte que pour la dengue. « Il faut y penser comme on pense à la dengue. »

« Les anomalies biologiques sont une CRP élevée souvent supérieure à 100 mg/l, une hyperleucocytose à polynucléaires neutrophiles, une thrombopénie parfois profonde, une cytolyse hépatique et une élévation de la créatininémie et de la bilirubinémie totale qui sont de mauvais pronostic en cas d'élévation importante », ajoutent le Pr Epelboin et le Dr Le Turnier dans le Panorama.

Parmi les facteurs de risque, le plus évident est l'exposition de la peau nue à un environnement humide. « Le simple fait de marcher pieds nus dans son jardin, avec une petite plaie sous le pied qu'on n'aura pas forcément remarquée, peut suffire », poursuit le médecin. Le traitement se fait par antibiotique. Actuellement, nombre d'entre eux se révèlent efficaces.

Le diagnostic sera confirmé par la biologie :

- Dans la première semaine après le début de la fièvre, il est recommandé de réaliser une PCR dans le sang et dans les urines ;
- Après une semaine, on préférera une sérologie des IgM.

« Idéalement, il faut réaliser la PCR avant le début de l'antibiothérapie, en tout cas le plus tôt possible, car la bactérie est très sensible, avec peu de matériel détectable », précise le Dr Le Turnier. La PCR dans les urines se révèle utile car les leptospires sont des bactéries qui aiment se loger dans les reins, ce qui favorise les excrétions urinaires. La PCR dans les urines restera donc positive plus longtemps que dans le sang, où la bactériémie est fugace.

A défaut de disposer d'un système de surveillance complet, les hôpitaux ont fourni quelques données, ces dernières années. Dans le [Panorama des pathologies infectieuses et non infectieuses de Guyane en 2022](#), les deux auteurs indiquaient qu'entre « 2007 et 2014, 72 cas ont été identifiés sur l'ensemble du territoire, environ 40% présentaient une atteinte pulmonaire associée et 16% présentaient des critères de gravité, 12 patients ont été admis en réanimation et 4% sont décédés. Entre 2014 et 2021, 25 patients atteints de leptospirose étaient pris en charge en réanimation à Cayenne, soit un doublement du nombre de cas. Entre janvier et juillet 2022, 47 patients ont été pris en charge à l'hôpital de Cayenne dont 6 en réanimation et un patient est décédé. L'augmentation récente est probablement à relier à un indice pluviométrique exceptionnellement fort depuis 2020, responsable d'inondations répétées, notamment en zone urbaine, regroupant ainsi les conditions propices à la transmission de *Leptospira*. Ces dernières années, une recherche plus systématique de cette étiologie pourrait aussi expliquer l'augmentation observée. » Cette année, le nombre de cas détecté était en forte baisse, dans un contexte de saison sèche particulièrement marquée. Le retour des pluies pourrait favoriser les infections. « Il y a souvent un décalage de dix à quinze jours entre la reprise de la pluie et l'arrivée des premiers cas », constate le Dr Le Turnier.

Toujours est-il que comme il le soulignait avec le Pr Epelboin, « les phénomènes climatiques exceptionnels, les habitats insalubres, les dépôts sauvages de déchets et la présence de rongeurs excréteurs sont des facteurs de risque de leptospirose bien décrits et toujours très présents en Guyane. Ces conditions contribuent probablement au maintien d'une forte incidence sur notre territoire. »

◆ Grippe : la Guyane passe à l'orange



« Les indicateurs épidémiologiques des infections respiratoires aiguës (IRA) étaient élevés en médecine de ville et aux urgences hospitalières traduisant une hausse de la circulation des IRA en Guyane, indique Santé publique France, dans un point épidémiologique diffusé hier. Au cours des deux dernières semaines, le nombre de consultations aux urgences pour bronchiolite chez le nourrisson s'est stabilisé mais restait à un niveau élevé et une augmentation des consultations a été notifiée en CDPS : l'épidémie se poursuit depuis huit semaines.

« En parallèle, les indicateurs épidémiologiques de la grippe étaient en hausse urgences et dans les CDPS : le territoire est placé en pré-épidémie depuis deux semaines et l'augmentation de la circulation du virus grippal se confirme cette semaine.

« Enfin, concernant la Covid-19, le nombre de passages aux urgences et de consultations en CDPS était également en hausse. »

◆ Eurofins Kourou élargit ses horaires



A Kourou, Eurofins augmente sa plage d'accueil du public. Le laboratoire de biologie médicale est désormais ouvert en journée continue :

- Du lundi au vendredi, de 6h30 à 18 heures ;
- Le samedi de 7 heures à 12h30.

◆ Le CHC diffuse sa quatrième Lettre Recherche



Que sait-on de l'antibiorésistance en Guyane et comment l'hôpital de Cayenne tente de lutter contre ? Qui sont les victimes d'AVC sur le territoire ? Quels sont les secteurs du département les plus touchés par les infections sexuellement transmissibles ? Ce sont quelques-unes des questions auxquelles répond la quatrième Lettre Recherche du Centre Hospitalier de Cayenne, diffusée hier. La newsletter de vulgarisation des travaux de recherche en santé menés en Guyane propose des articles, vidéos, photos et bandes dessinées. Il est possible de la consulter en cliquant [ici](#) et de s'abonner en suivant [ce lien](#).

A noter que la newsletter est également au menu de l'émission Fo Zot Savé, demain à 9 heures, sur Guyane la 1ère.

◆ La baygonneuse reprend ses tournées à Saint-Laurent du Maroni



La Collectivité territoriale (CTG) a annoncé la reprise des tournées de la baygonneuse à compter de la semaine prochaine, à Saint-Laurent du Maroni, où l'épidémie de dengue se poursuit. Le véhicule circulera entre 4 heures et 6h30, pour mener ses actions d'épandage contre les moustiques. Il est demandé à la population, et particulièrement aux enfants, d'éviter de s'exposer lors de son passage.



Depuis 2020 et en deux étapes, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a déployé son nouveau système d'information (SI). S'il fallait un indicateur des améliorations apportées, il suffit de s'intéresser au délai moyen de traitement des dossiers, c'est-à-dire le temps écoulé entre la date de dépôt du dossier d'une personne

handicapée et son passage en Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). En Guyane, ce délai était de six à huit mois avant 2020 et désormais de 3,3 mois pour un dossier enfant (3,8 mois au niveau national) et 2,5 mois pour un dossier adulte (4,7 mois au niveau national).

« Jusqu'en 2020, notre système d'information était ancien et pas fonctionnel, se souvient Aminata O'Reilly, directrice de la MDPH Guyane. Il apportait de la lourdeur aux tâches quotidiennes des agents, ce qui avait une incidence sur le délai de traitement et sur la qualité du service rendu. Au niveau national, il y a eu la volonté d'harmoniser les systèmes d'information des MDPH, dont les pratiques étaient disparates. » C'est ainsi que le SI harmonisé a commencé à être déployé en 2020, avec le soutien de l'ARS. La seconde étape est intervenue l'an dernier et cette année. Celle-ci apporte cinq grands changements.

« Le premier objectif était de mettre en place l'**interopérabilité** entre le système d'information de la MDPH et ceux de certains partenaires comme la CAF, l'Education nationale ou Pôle emploi », détaille Aminata O'Reilly. Cela sécurise et sécurise les échanges d'informations. La directrice de la MDPH donne l'exemple de la transmission d'information pour le renouvellement de l'allocation adulte handicapé (AAH) à la CAF : « Auparavant, quand l'utilisateur arrivait en fin de droits, il déposait un dossier à la MDPH. Nous envoyions un dossier à la CAF pour qu'elle maintienne les droits le temps qu'on évalue la situation. Avec cette interopérabilité de nos systèmes d'information, la transmission est plus rapide, ce qui limite encore plus le risque de rupture de droits. »

Le nouveau SI de la MDPH lui permet également d'intégrer des **informations supplémentaires** dans les dossiers des usagers. « Auparavant, certaines de ces informations n'étaient disponibles que sur des dossiers papiers ou dans des outils que l'on créait nous-mêmes. En pouvant les intégrer directement dans le nouveau système d'information, on améliore les tableaux de suivi des dossiers », poursuit la directrice.

Ce nouvel outil permet aussi d'harmoniser la gestion des **demandes de révision formulées par des tiers**. « Des tiers peuvent nous demander de réviser certaines prestations qu'ils paient et dont ils contrôlent l'effectivité. La CTG peut nous demander une révision pour la prestation de compensation du handicap (PCH) pour la CTG, le préfet pour l'allocation adulte handicapé (AAH), la CAF pour les prestations qu'elle paie. Un directeur d'ESMS peut aussi nous demander de réviser une orientation. Le nouveau système d'information permet d'harmoniser le traitement de ce type de demande. »

Dans les prochaines semaines, un des changements les plus visibles pour les usagers interviendra au niveau du **téléservice**, qui permet d'adresser ses demandes à la MDPH. Aujourd'hui, près de 70 % des demandes que reçoit la MDPH de leur part ont trait au statut de leur dossier. En mars, sur 1 000 demandes adressées à la MDPH, pour 690 d'entre elles, l'utilisateur voulait savoir où en était son dossier. En novembre, c'était 550 et 720 prises de contact. « D'ici à quelques semaines, les usagers qui adresseront leur demande via le téléservice pourront suivre l'évolution de leur demande directement. Jusqu'à aujourd'hui, ils doivent nous appeler, venir sur

place ou non envoyer un mail. Cet outil leur simplifiera la vie et, de notre côté, ça limitera les sollicitations, ce qui nous permettra d'y répondre plus facilement. Aujourd'hui, beaucoup d'utilisateurs se plaignent de ne pas réussir à nous joindre au téléphone parce qu'en pratique, nous sommes déjà en ligne. » Ce téléservice sera accessible sur le site internet de la MDPH Guyane <https://mdph973.fr/> et sur la page Guyane du [site national des MDPH](#).

Enfin, le nouveau système d'information permet à la MDPH d'assurer un **meilleur suivi** dans l'outil ViaTrajectoire des usagers en attente d'un établissement. Le partage des données avec les établissements est également plus sécurisé. Pour cela, il est nécessaire que les établissements utilisent ViaTrajectoire.

« Toutes ces améliorations ont un impact sur tout le traitement des dossiers, qu'il s'agisse de l'enregistrement, de l'évaluation ou de la notification », constate Aminata O'Reilly. La MDPH a également adopté la messagerie sécurisée de santé (MSS), avec l'appui du GCS Guyanis. Cela permet de sécuriser les échanges de données effectués hors ViaTrajectoire avec les ESMS ou avec les professionnels de santé. Dans les prochains mois, l'établissement passera intégralement sur la messagerie sécurisée de santé, ce qui nécessitera que les professionnels avec qui elle échange des données sensibles en fassent autant.

Actus politiques publiques santé et solidarité

■ IVG : inscription dans la Constitution, revalorisation à l'hôpital, autorisation pour les sages-femmes

Le ministre de la Santé et la Prévention, Aurélien Rousseau, a décidé d'une revalorisation de 25 % des tarifs versés aux établissements de santé pour la réalisation des interruptions volontaires de grossesse (IVG). Ce tarif, qui n'avait pas été revu depuis 2016, était inférieur aux charges supportées par les établissements. Il sera effectif à compter du 1er mars, dans le cadre de la campagne tarifaire 2024. « Cette hausse significative témoigne de la priorité que le gouvernement accorde à ces prises en charge, et valorise l'engagement des structures permettant l'accès de nos concitoyennes qui le souhaitent à l'IVG », souligne le ministère dans un communiqué.



Dans les prochains jours, un décret élargira la possibilité pour les sages-femmes de pratiquer des IVG par voie instrumentale dans les établissements de santé ». Ces annonces ont été faites à l'issue d'un déplacement d'Aurélien Rousseau et de Bérangère Couillard, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, au centre d'expérimentation des IVG instrumentales de la Pitié-Salpêtrière, à Paris, mardi. Le même jour, le projet de loi constitutionnelle relatif à la liberté de recourir

à l'interruption volontaire de grossesse a été présenté en conseil des ministres. Le texte, s'il est adopté, inscrira l'IVG dans la Constitution. Les débats au Parlement débuteront le 24 janvier.

Offres d'emploi



■ Le Chog recrute :

- Un **infirmier pour les urgences-Smur** (CDD, temps plein, poste basé à Saint-Laurent du Maroni). [Consulter l'offre et candidater.](#)
- Un **infirmier de bloc opératoire** (CDD, temps plein, poste basé à Saint-Laurent du Maroni). [Consulter l'offre et candidater.](#)

- Un **infirmier anesthésiste** (CDD, temps plein, poste basé à Saint-Laurent du Maroni). [Consulter l'offre et candidater.](#)

■ L'Adapei recrute un éducateur spécialisé pour son Sessad de Kourou (CDI, temps plein). [Consulter l'offre et candidater.](#)

Agenda



Aujourd'hui

► **Remise des diplômes** aux étudiants du DU Médiation en santé, à 16 heures, à l'amphithéâtre A de l'université, à Cayenne.

► **Remise des diplômes** de l'Institut de formation en santé aux élèves infirmiers, aides-soignants et auxiliaires de puériculture, à 18 heures, à l'auditorium de l'Encre, à

Cayenne.

Demain

► **Fo Zot Savé**. Aurore Nemer, directrice adjointe du Centre Hospitalier de Cayenne, le Pr Antoine Adenis, chef de pôle recherche, et Pierre-Yves Carlier, journaliste, répondront aux questions de Fabien Sublet sur la Lettre Recherche.

► **Le Gospel connecté**, de 10 heures à 12 heures, à la MSP Léopold, à Saint-Laurent du Maroni.

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour



Consultez tous les numéros de La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Dimitri GRYGOWSKI

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)